

POLITIQUE COMPLIANCE

Sommaire

| | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMPLIANCE | 4 |
| 2. | LES ENJEUX DE LA FONCTION COMPLIANCE | 4 |
| 3. | LE PERIMETRE DE LA FONCTION COMPLIANCE..... | 4 |
| 4. | LES MISSIONS DE LA FONCTION COMPLIANCE | 4 |
| | 4.1 Identification et évaluation du risque de non-conformité | 4 |
| | 4.2 Prévention du risque de non-conformité | 5 |
| | 4.3 Contrôle et suivi des plans d'actions | 5 |
| | 4.4 Reporting | 5 |
| 5. | LES MOYENS DE LA FONCTION COMPLIANCE..... | 5 |
| 6. | LES ACTEURS DE LA COMPLIANCE | 6 |
| 7. | REEXAMEN DE LA POLITIQUE..... | 7 |

La compliance se définit comme l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables.

Lors de la définition de sa stratégie à horizon 2027, le Groupe CERESIA a proclamé et affiché son attachement aux valeurs suivantes :

- Responsabilité,
- Equité,
- Entrepreneuriat,
- Culture du résultat,
- Transparence,

ainsi que l'encadrement de son activité par le nécessaire respect de la compliance.



1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMPLIANCE

La politique compliance vise à diffuser une culture de conformité au sein du Groupe et à responsabiliser l'ensemble des acteurs du Groupe pour assurer le respect des règles juridiques et éthiques.

Elle vise notamment à informer les collaborateurs des principes fondamentaux de compliance et des dispositifs mis en place afin de maîtriser le risque de non-conformité.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative, d'atteinte à la réputation et de pertes financières qu'engendre le non-respect des lois, des règlements et des normes éthiques.

L'objectif de cette politique est de préciser le cadre de la compliance au sein du Groupe et les responsabilités des différents acteurs.

2. LES ENJEUX DE LA FONCTION COMPLIANCE

La maîtrise du risque de non-conformité constitue un enjeu majeur pour la protection de l'image et des valeurs du Groupe, un avantage concurrentiel différenciant qui doit favoriser le développement du Groupe et un élément structurant.

La fonction compliance a pour enjeux principaux :

- d'assurer la pérennité des valeurs de l'entreprise,
- de préserver la réputation et l'image du Groupe auprès de l'ensemble des parties prenantes (adhérents, clients, fournisseurs, partenaires),
- de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative.

3. LE PERIMETRE DE LA FONCTION COMPLIANCE

Au sein du Groupe CERESIA (périmètre consolidé et Unions de coopératives dont CERESIA détient la majorité du capital) (**ci-après dénommé le Groupe CERESIA**), la fonction compliance assure :

- la mise en place du dispositif anti-corruption,
- la définition des règles éthiques,
- le pilotage de la protection des données personnelles,
- coordination avec la RSE,
- la supervision de la conformité des activités du Groupe.

4. LES MISSIONS DE LA FONCTION COMPLIANCE

4.1 Identification et évaluation du risque de non-conformité

La fonction compliance est en charge sur son périmètre :

- de déterminer une méthodologie de pesée du risque de non-conformité,
- d'établir la cartographie des risques anti-corruption et plus généralement des risques opérationnels sur les risques de non-conformité qui y sont inclus, et à sa mise à jour régulière,

4.2 Prévention du risque de non-conformité

La fonction compliance assiste et conseille les directions opérationnelles dans la prévention des risques liés à la non-conformité. Pour ce faire, elle a notamment en charge sur son périmètre :

- de contribuer aux réflexions du Groupe sur l'impact des évolutions légales et réglementaires,
- de réaliser des diagnostics de compliance au regard des normes applicables,
- d'organiser la prise en compte des obligations de compliance dans le Groupe CERESIA, les processus, les outils, les procédures et les consignes,
- de contribuer au processus de compliance des nouveaux services proposés,
- de mettre en place des guides ou des procédures en lien avec la compliance (bonnes pratiques, anti-corruption, etc.),
- d'organiser la mise en œuvre des actions de formation et d'information sur les sujets de compliance.

4.3 Contrôle et suivi des plans d'actions

Sur son périmètre, la fonction compliance préconise les normes attendues en matière de contrôle permanent de niveau 1 et assure un rôle de conseil auprès des directions opérationnelles dans la mise en œuvre du dispositif.

La fonction compliance définit le plan de contrôle compliance de niveau 2.

La fonction compliance contribue :

- à la formalisation et à la mise en œuvre de contrôles de vérification, en fournissant une expression de besoin sur les sujets de compliance et en validant le mode opératoire et les modalités de contrôle,
- à la mise en place de la centralisation des incidents, sur les thématiques de compliance,
- au suivi des plans d'actions sur les sujets de compliance.

4.4 Reporting

La fonction compliance contribue sur son périmètre au reporting.

De plus, elle informe périodiquement les instances dirigeantes (Conseil d'administration, Direction générale, COPIL Compliance) de l'évolution de son activité.

5. LES MOYENS DE LA FONCTION COMPLIANCE

La fonction compliance est une fonction indépendante des directions opérationnelles. Elle est soumise à des exigences d'honorabilité et de compétences juridique/audit et travaille en étroite collaboration avec les fonctions qui détiennent l'expertise sur ces volets.

Elle dispose de prérogatives lui permettant d'obtenir toutes informations nécessaires à la réalisation de ses missions, de conduire toutes les investigations nécessaires sur de possibles manquements aux normes de compliance et de demander que des mesures correctives soient prises.

En contrepartie de ces droits, les collaborateurs de la fonction compliance sont tenus à la plus stricte confidentialité tant en ce qui concerne les informations auxquelles ils accèdent que les conclusions des contrôles. Ils s'interdisent d'exploiter ces informations à d'autres fins que celles de leur mission.

6. LES ACTEURS DE LA COMPLIANCE

Il est à noter que les risques de non-conformité relèvent de la responsabilité des directions opérationnelles.

Les acteurs de la compliance sont les suivants :

▪ **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration doit veiller à la mise en place d'un dispositif de compliance. Il approuve notamment la présente politique de compliance.

▪ **La Direction générale**

La Direction générale est le sponsor de la politique compliance.

▪ **Le COPIL compliance**

Le COPIL compliance a pour objectif de contrôler l'avancement de la mise en œuvre de la politique compliance et de procéder à des arbitrages en cas de besoin.

Il est composé des représentants des fonctions suivantes :

- Direction Générale,
- Compliance,
- RSE,
- DPO,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction administration et finances
- Direction des filiales
- Direction Relations Adhérents et Solutions Agricoles,
- Audit interne,
- Achats,
- Deux Elus.

Il peut être assisté en cas de besoin par des opérationnels.

▪ **Le responsable compliance**

Le titulaire de la fonction compliance est la Responsable des affaires Juridiques et relations Elus. Ses missions sont détaillées au 4.

Elle s'assure de la cohérence et de la bonne mise en œuvre des pratiques au sein du Groupe CERESIA.

▪ **Les responsables métiers**

Les responsables métiers sont responsables :

- de la veille législative et réglementaire relative à leur périmètre d'activité,
- de la mise en œuvre de la compliance dans leur périmètre d'activité,
- de la gestion de leurs risques,
- du contrôle interne de leur périmètre d'activité.

Les risques de non-conformité relèvent de la responsabilité des directions opérationnelles.

7. REEXAMEN DE LA POLITIQUE

Les dispositions de la présente politique sont réexaminées et validées au moins une fois par an par le Conseil d'administration en vue de les adapter à l'évolution des activités du Groupe et de la réglementation.

Politique validée par le conseil d'administration le 30 mars 2023